



Tribunal cantonal
Rue des Augustins 3, case postale 1654, 1701 Fribourg

Recommandé

Monsieur
Denis Erni
Ch. des Goujons 7
Case postale 408
1470 Estavayer-le-Lac

T +41 26 304 15 00, F +41 26 304 15 01
CP 17-1443-9
www.fr.ch/tc

—
N/réf.: COV/lgu (à mentionner dans toute correspondance svp)
V/réf.:

Fribourg, le 1^{er} juin 2017

Votre courrier du 23 mai 2017

Monsieur,

Le Conseil de la magistrature nous a transmis votre plainte du 23 mai 2017, déposée en application de l'art. 18 LP.

Dans le canton de Fribourg, il n'y a pas d'autorité inférieure de surveillance. En sa qualité d'autorité supérieure de surveillance des offices des poursuites, la Chambre des poursuites et faillites du Tribunal cantonal constate que vous ne formulez aucun grief à l'encontre de l'Office des poursuites de la Broye ou de son Préposé. Par conséquent, votre plainte est classée sans suite.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Catherine Overney
Présidente

Luis da Silva
Greffier

Copie

—
- Conseil de la magistrature, Fribourg